

## La Paces en Ile-de-France

Le vœu « Première année commune aux études de santé (PACES) Ile-de-France » **comporte 7 sous-vœux** correspondant aux différentes UFR médicales franciliennes.

- Le vœu « PACES Ile-de-France » **ne compte que pour un vœu parmi les 10 vœux possibles** ;
- Les sous-vœux formulés dans le cadre du vœu « PACES Ile-de-France » ne sont pas décomptés dans le nombre total de sous-vœux autorisé dans le cadre des vœux multiples (fixé à 20). **Il est fortement conseillé de faire plusieurs sous-vœux.**

### ❖ Examen du dossier

- Les lycéens doivent confirmer chacun des sous-vœux de PACES formulés sur Parcoursup ;
- Les caractéristiques des formations (capacités, contenus des enseignements, etc..) sont affichées au niveau de chaque université ;
- Les dossiers sont traités par chacune des universités de l'Ile de France.

### ❖ Les réponses des établissements aux lycéens

- à compter du 15 mai, les lycéens sont informés des réponses des établissements.

### ❖ Focus sur l'expérimentation PACES « adaptée »

Depuis la rentrée 2018, **les universités parisiennes Paris 5, Sorbonne université, Paris 7 ont mis en place l'expérimentation appelée « PACES adaptée ».**

La PACES adaptée sera également mise en place à la rentrée 2019 dans **les universités Paris 11 (Le Kremlin-Bicêtre) et Paris 12 (Créteil).**

**La « PACES adaptée » met fin au droit au redoublement** mais les étudiants ont toujours deux possibilités de candidatures dans les filières médicales durant leur parcours.

### A l'issue de la PACES adaptée, trois situations sont possibles :

1. **Les étudiants reçus au concours de fin d'année** de PACES adaptée poursuivent leurs études en médecine, pharmacie, dentaire, ou maïeutique.
2. **Les étudiants qui n'obtiennent pas leur concours PACES** à l'issue de la première année **mais qui ont validé leur année (ayant obtenu plus de 10/20)** auront la possibilité d'être admis en 2ème année d'une licence proposée par l'université. Au terme de la 2ème ou de la 3ème année de cette licence, le candidat, qui aura progressé dans son parcours disposera d'une seconde chance pour candidater aux études de santé. Les étudiants peuvent également présenter leur candidature pour accéder aux études de masseur-kinésithérapeute.
3. **Les étudiants n'ayant pas validé leur PACES (ayant obtenu moins de 10/20)** seront orientés vers une première année de licence. Ils auront aussi la possibilité de candidater une seconde fois aux études de santé en cours de licence.

Un **oral** est introduit en fin de PACES adaptée dans le concours pour accéder aux filières médicales pour les étudiants recalés de justesse à l'écrit. Celui-ci permet de départager des étudiants qui ont des notes très proches aux épreuves écrites.

Les universités mettent en œuvre une préparation aux oraux.

Des dispositifs ont été mis en place à la rentrée 2018 pour garantir, lors de la mise en place de la PACES adaptée l'égalité des chances entre primants et redoublants :

- Ces dispositifs ne sont plus nécessaires pour les universités parisiennes de Paris 5, Sorbonne université et 7, qui entrent dans la deuxième année de l'expérimentation. Tous les étudiants sont des étudiants primants
- Dans les universités débutant l'expérimentation en 2019 (Paris 11 au Kremlin-Bicêtre et Paris 12 à Créteil), deux cohortes d'étudiants se destinant aux filières médicales seront mises en place en 2019/20 :
  - o les primants, inscrits en PACES adaptée
  - o les redoublants de la PACES 2018-2019, inscrits à nouveau en PACES

Ces deux groupes sont séparés et les places offertes par le numerus clausus dans les différentes filières sont distinctes afin d'éviter toute concurrence entre les deux groupes.

- une augmentation significative du nombre de places offertes (numerus clausus) réservée à la cohorte des primants 2019-2020 est prévue. Elle permettra à la génération d'entrants 2019 de disposer, en fin de PACES, ou en fin de L2 ou L3, du même nombre de places au total que les générations précédentes.

L'université d'inscription n'a donc aucune incidence sur la réussite des étudiants. Nous conseillons aux lycéens de faire des sous-vœux pour toutes les universités où ils peuvent suivre votre formation dans les meilleures conditions.